

Marché aux Poissons de Nouakchott (MPN)



**RAPPORT GENERAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DU MPN AU 31/12/2022**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022)

Monsieur le Ministre des Finances,
Messieurs les Administrateurs

En exécution du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, par l'arrêté 0744//MF/DTF/2017 du 21 décembre 2017, nous avons examiné les états financiers du Marché aux poissons de Nouakchott (MPN) pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Les comptes que nous avons examinés ne sont pas encore approuvés par le conseil d'Administration du Marché aux Poissons de Nouakchott (MPN).

Nous avons procédé au contrôle, des comptes annuels de l'exercice 2022, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nos travaux effectués, dans le cadre d'un plan d'ensemble, ont été conduits suivant les techniques qui nous sont apparues comme les mieux appropriées compte tenu des circonstances.

Les vérifications usuelles auxquelles nous avons procédé, ont été conduites selon les règles habituelles, en matière de révision comptable.

Nos Contrôles se sont déroulés dans les conditions prévues par la législation en vigueur, et selon les normes généralement admises en pareil domaine.

Les états financiers joints et leurs notes explicatives font partie intégrante du présent rapport.

Nous devons formuler les observations suivantes :

- Les immobilisations en cours dont le solde cumulé s'élève à 21.810.121 MRU, renferment pour l'essentiel des dépenses de l'exercice 2017. En l'absence d'un rapport technique d'avancement et d'une évaluation exhaustive actualisée, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'opportunité d'une dépréciation de cette rubrique. **Les résultats provisoires de l'audit des immobilisations qui a été diligenté ne nous permettent pas de lever cette réserve .**
- La rubrique prête à long et moyen terme qui présente un solde débiteur de 4.202.539 MRU n'est pas analysée. Le risque éventuel de non recouvrement n'est pas pris en considération dans les états financiers. Il en est de même pour les avances et acomptes au personnel dont le solde est de 4.491.447 MRU.
- En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement et le recouvrement des créances clients, de l'impossibilité de procéder à la confirmation directe des clients et de l'impossibilité de justifier ces créances au moyen d'autres procédures, nous n'avons pas pu vérifier le montant des comptes clients qui s'élèvent à MRU **32.886.929 MRU** au 31 décembre 2022.

Sous les réserves ci-dessus précisées, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

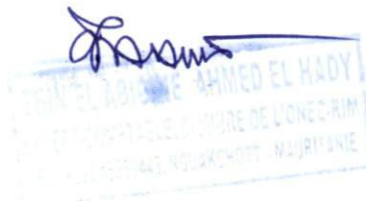
- L'examen des comptes annexés, fait apparaître des avances sur émoluments du PCA non encore remboursées se chiffrant à 57.082 MRU.
- En infraction à l'article 15 du décret 2014-115, les états financiers 2022, ne nous ont été transmis que le 29 août 2023
- Le rapport de gestion du conseil d'administration et les documents adressés à la tutelle sur la situation financière et les comptes ne nous ayant pas été soumis, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Nouakchott, le 18 septembre 2023

Les Commissaires aux comptes



Zein EL Abidine AHMED EL HADI



ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2022

ACTIF

En MRU

LIBELLE	MONTANTS BRUTS	AMORTIS. & PROVISIONS	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
FRAIS & VALEURS INCORP. IMMOBILISES	9,760,851	8,940,918	819,933	1,536,637
Frais Immobilisés	5,397,720	5,061,720	336,000	534,000
Concessions, brevets, licences	4,363,131	3,879,198	483,933	1,002,637
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133,496,774	101,900,618	31,596,156	33,506,461
Constructions	81,506,984	51,836,221	29,670,763	28,377,941
Installations Complexes Spécialisées	35,549,451	35,525,051	24,400	2,970,400
Matériel d'exploitation	10,332,173	9,712,345	619,828	680,807
Matériel de transport	1,475,521	1,475,521	-	-
Matériel de bureau & informatique	2,636,707	2,009,732	626,975	766,607
Matériel, mobilier de bureau	1,995,939	1,341,749	654,191	710,706
IMMOBILISATIONS EN COURS	21,810,121	-	21,810,121	20,328,105
Immobilisations en cours	21,810,121	-	21,810,121	20,328,105
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4,300,451	-	4,300,451	6,335,637
Prêts et avances consentis	4,202,539	-	4,202,539	6,237,724
Dépôt & cautionnement	97,913	-	97,913	97,913
TOTAL	169,368,198	110,841,535	58,526,662	61,706,840
STOCKS	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
VALEURS REALISABLES & DISPONIBLES				
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Clients & comptes rattachés	32,886,929	228,986	32,657,943	27,428,301
Personnel & comptes rattachés	4,491,447	-	4,491,447	3,260,698
Etat & autres collectivités publiques	1,993,022	-	1,993,022	1,993,022
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3,449,192	-	3,449,192	1,991,810
Associés & cptes courants	-	-	0	-
Débiteurs divers	2,249,276	-	2,249,276	2,286,265
Banques	38,416,618	-	38,416,618	11,714,594
Caisse	201,291	-	201,291	403,049
TOTAL	83,687,776	228,986	83,458,789	49,077,740
COMPTE D'ATTENTE & DE REGUL.				
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Compte d'attente et à régulariser	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	253,055,973	111,070,522	141,985,452	110,784,580

PASSIF

En MRU

RUBRIQUE	NET	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
CAPITAL SOCIAL	34 597 571	34 597 571	34 597 571
Capital social	34 597 571	34 597 571	34 597 571
RESERVES	-	-	-
Réserves légales	-	-	-
Réserves générales	-	-	-
REPORT A NOUVEAU	-21 422 435	-21 422 435	-21 422 435
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION	15 466 749	15 466 749	16 380 539
RESULTAT ANTERIEUR	16 380 539	16 380 539	27 372 265
RESULTAT DE LA PERIODE (Perte)	-913 790	-913 790	-10 991 726
TOTAL SITUATION NETTE	28 641 885	28 641 885	29 555 675
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	49 877 885	49 877 885	19 688 091
Subventions d'équipement	168 750 000	168 750 000	135 950 000
Part Subventions d'équipement inscrites en Produits	-118 872 115	-118 872 115	-116 261 909
EMPRUNTS ET DETTES A L. M. T	986 646	986 646	986 646
Emprunt	986 646	986 646	986 646
Provisions pour risques et charges	-	-	-
TOTAL DETTES A LONG & MOYEN TERME	50 864 532	50 864 532	20 674 737
DETTES A COURT TERME			
Fournisseurs et comptes rattachés	13 950 327	13 950 327	13 780 327
Clients créditeurs	881 342	881 342	883 342
Personnel et comptes rattachés	989 259	989 259	1 121 694
Etat et autres collectivité publiques	45 365 456	45 365 456	37 663 296
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	432 813	432 813	2 218 676
Associés, comptes courants, groupe	-	-	-
Créditeurs divers	97 000	97 000	97 000
Emprunts à court terme	-	-	-
Concours bancaires	-	-	9 991
TOTAL	61 716 198	61 716 198	55 774 327
COMPTE D'ATTENTE & DE REGULARISATION			
Charges Constatées d'avance	-	-	722 369
Différence de conversion	0	0	0
Compte d'attente et à régulariser	762 837	762 837	4 057 472
TOTAL	762 837	762 837	4 779 841
TOTAL GENERAL	141 985 452	141 985 452	110 784 580

CHARGES	EXPLOITAT°	HORS EXPLOITAT°	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITAT° & HORS EXPLOITAT°				
Achats de marchandises	-	-	-	-
Achats d'approvisionnements stockés	-	-	-	-
Variation de stock		-	-	-
Achats d'approvisionnements non stockés	3 448 780	324 866	3 773 646	4 981 251
Achats de sous-traitance	7 165 700	-	7 165 700	6 093 560
Charges externes liées à l'investissement	4 264 616	147 500	4 412 116	4 674 948
Charges externes liées à l'activité	12 139 659	-	12 139 659	10 895 429
SOUS-TOTAL : CONSOMMATIONS INTERMED.	27 018 755	472 366	27 491 121	26 645 188
Charges et pertes diverses	2 372 020	-	2 372 020	3 663 614
Frais de personnel	38 704 080	1 225 878	39 929 958	37 363 738
Impôts et taxes	378 515	875 000	1 253 515	991 375
Charges financières		-	-	-
Dotations aux amortissements	4 326 351	-	4 326 351	4 953 837
Dotations aux provisions		-	-	-
Solde créditeur : BENEFICE		1 835 356	1 835 356	2 009 229
TOTAL	72 799 721	4 408 600	77 208 321	75 626 981
DETERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF				
Valeurs des éléments cédés			-	-
Frais annexes de cession transférés			-	-
Solde créditeur : PLUS VALUE DE CESSION				
TOTAL			-	-
DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT				
Résultat d'exploitation (solde débiteur)			1 229 571	10 802 610
Résultat hors exploitation (solde débiteur)			0	0
Moins value de cession			0	0
Engagement à réinvestir			0	0
Solde créditeur : BENEFICE AVANT IMPOT			605 785	0
TOTAL			1 835 356	10 802 610
DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE				
Perte avant impôt			-	8 793 381
Impôts (IS)			1 519 575	2 198 345
Solde créditeur : RESULTAT NET DE LA PERIODE (BENEFICE)			-	-
TOTAL			1 519 575	10 991 726

En MRU

PRODUITS	EXPLOITAT°	HORS EXPLOITAT°	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITAT° & HORS EXPLOITAT°				
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Prestations de Services	48 152 605	-	48 152 605	40 466 311
Autres prestations	-	-	-	-
Autres Activités annexes	20 138 541	-	20 138 541	19 532 061
SOUS-TOTAL : PRODUCTIONS	68 291 147	-	68 291 147	59 998 373
Produits et profits exceptionnels	3 278 694	4 046 297	7 324 991	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Produits financiers	310	-	310	780
Reprise sur amortissements et provisions	-	362 302	362 302	4 825 218
Frais à immobiliser ou à transférer	-	-	-	-
Solde débiteur : PERTE	1 229 571	-	1 229 571	10 802 610
TOTAL	72 799 721	4 408 600	77 208 321	75 626 981
DETERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF				
Prix de cession			-	-
Amortissements			-	-
Solde débiteur : MOINS VALUE DE CESSION			-	-
		TOTAL	-	-
DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT				
Résultat d'exploitation (solde créditeur)			-	-
Résultat hors exploitation (solde créditeur)			1 835 356	2 009 229
Plus value de cession			-	-
Engagement à réinvestir			-	-
Solde débiteur : PERTE AVANT IMPOT			-	8 793 381
TOTAL			1 835 356	10 802 610
DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE				
Bénéfice avant impôt			605 785	-
Solde débiteur : RESULTAT NET DE LA PERIODE (PERTE)			913 790	10 991 726
TOTAL			1 519 575	10 991 726

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT

ELEMENTS	MONTANTS
Résultat net comptable	- 913 790
Dotations aux amortissements & provisions	4 326 351
Moins value de cession	-
TOTAL (1)	3 412 561
<i>A DEDUIRE</i>	
Quote-part des subventions d'équipement virée aux résultats	2 610 206
Reprises sur amortissements et provisions	362 302
Plus-value de cession	-
TOTAL (2)	2 972 508
Capacité d'autofinancement (1-2)	440 053

TABLEAU DE FINANCEMENT (I)
AU 31/12/2022

EMPLOIS FIXES	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
1. DIVIDENDES VERSEES EN COURS D'EXO.	-	1. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	440 053
2. ACQUISITION D'ELEMENT DE L'ACTIF IMMO.	4 734 398	2. CESSION OU REDUCT° DE L'ACTIF IMMO.	3 950 527
* Immobilisations incorporelles	585 120	* Cession d'immobilisation	-
* Immobilisations corporelles	1 500 428	* Réduction de l'actif immobilisé	3 950 527
* Immobilisations financières	1 166 834		
* Immobilisations en cours	1 482 016		
3. REDUCTION DES CAPITAUX PROPRES		3. AUGMENTATION DE CAPITAUX	32 800 000
		* Subvention d'équipement	32 800 000
4. REMBOURSEMENT DES DETTES A LMT	-	4. AUGMENTATION DES DETTES A LMT	-
	-		
TOTAL DES EMPLOIS	4 734 398	TOTAL DES RESSOURCES	37 190 580
Solde créditeur : ACCROISS. DU FD DE RLT NET	32 456 182	Solde débiteur : PRELEV. DU FD DE RLT NET	

TABLEAU DE FINANCEMENT (II)
AU 31/12/2022

EVOLUTION DU FOND DE ROULEMENT	DEBUT DE EX. 2022 (1)	FIN DE L' EXERCICE 2022 (2)	VARIATION (3)=(2)-(1)
ACTIF CIRCULANT			
* ACTIF D'EXPLOITATION ET REALISABLES	36 960 096	44 840 880	7 880 784
. Stocks	-	-	-
. Fournisseurs débiteurs	-	-	-
. Clients et comptes rattachés	27 428 301	32 657 943	5 229 642
. Autres débiteurs (42, 43, 44, 45 et 46)	9 531 795	12 182 938	2 651 142
. Effet à recevoir	-	-	-
* DISPONIBILITES	12 117 643	38 617 909	26 500 266
. Banque, chèques postaux, caisse	12 117 643	38 617 909	26 500 266
* COMPTES DE REGULARISATION & D'ATTENTE	-	-	-
TOTAL : FRB ou AC(1)	49 077 739	83 458 789	34 381 050
DETTES A COURT TERME			
* DETTES D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITAT°	55 774 327	61 716 198	5 941 871
. Clients créditeurs	883 342	881 342	2 000
. Fournisseurs et comptes rattachés	13 780 327	13 950 327	170 000
. Autres créanciers (42, 43, 44, 45 et 46)	41 100 666	46 884 528	5 783 862
. Emprunt à moins d'1 an	-	-	-
. Concours bancaires courants	9 991	-	9 991
. Provisions dépréciation actif	-	-	-
* COMPTES DE REGULARISATION & D'ATTENTE	4 779 841	762 837	4 017 003
TOTAL DETTES A COURT TERME(2)	60 554 167	62 479 035	9 958 875
Besoin en Fonds de roulement : FRN=(2-1)	-	20 979 754	32 456 182

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2022

RUBRIQUE	AMORTISSEMENTS 01/01/2022	DOTATION DE L'EXERCICE	SORTIES & RECLASSEMENT	CUMUL 31/12/2022
Valeurs Incorporelles immobilisées	8 224 214	948 535	231 831	8 940 918
Constructions	48 873 802	3 217 695	255 276	51 836 221
Installations Complexes Specialisées	35 549 451	-	24 400	35 525 051
Matériel d'exploitation	9 651 366	64 766	3 787	9 712 345
Matériel de transport	1 475 521	-	-	1 475 521
Matériel de bureau & Informatique	1 870 100	139 632	-	2 009 732
Mobilier de bureau	1 233 034	118 310	9 595	1 341 749
Agenc., Aménag, Installations	-	-	-	-
TOTAL	106 877 487	4 488 938	524 889	110 841 535

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31/12/2022

SITUATION ET MOUVEMENTS RUBRIQUE	PROVISION DEBUT EXERCICE	DOTATION EXERCICE	REPRISE EXERCICE	MONTANT PROVISION 31/12/2022
Provisions règlementées	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
Provisions pour risques & charges	-	-	-	-
Provisions pour Pertes de Change	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation				
Classe 2	-	-	-	-
Classe 3	-	-	-	-
Classe 4	228 986	-	-	228 986
Classe 5	-	-	-	-
TOTAL	228 986	-	-	228 986
TOTAL GENERAL	228 986	-	-	228 986

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE 2022

NOTE 1 : Constitution et activité du MPN

Le Marché aux poissons de Nouakchott est un EPIC créé en 1997 sous forme d'une SEM par décret N° 97 055 du 9 juin 1997, puis transformé sous sa forme actuelle par décret N° 2014-115 du 31 juillet 2014.

Le Marché est chargé de la gestion de l'ensemble des installations publiques du domaine public maritime et terrestre. Il est chargé d'assurer l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des installations qui lui sont confiées.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables retenus par la société pour l'enregistrement comptable de ses transactions et la confection de ses états financiers sont les suivants :

- Les créances sont comptabilisées dès leurs acquisitions et les dettes dès leur naissance indépendamment de leurs dates de paiement.
- Les profits ne sont comptabilisés que lorsqu'ils sont réalisés (ce qui exclut les profits latents et occultes) tandis que les pertes sont constatées dès qu'elles peuvent trouver leur origine dans un événement dont la réalisation est probable.
- Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût historique ;
- Le système d'amortissement en vigueur dans la société est le système linéaire qui permet de déterminer l'annuité d'amortissement des immobilisations en fonction du coût historique de chaque immobilisation et de la durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement utilisés par la société sont :

▪ Logiciels	33 %
▪ Constructions	5%
▪ Constructions en aluminium	25%
▪ Agencements des constructions	10 %
▪ Matériel d'exploitation	20 %
▪ Matériel de transport	25 %
▪ Matériel de bureau	10 %
▪ Matériel informatique	10 %
▪ Autres immobilisations corporelles	10 %

A/ LES COMPTES DE L'ACTIF

Note 1 ; IMMOBILISATIONS CORPORRELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles, nettes d'amortissements, s'élèvent au 31 décembre 2022 à MRU : 32 416 089 contre MRU : 35 043 098 au 31 décembre 2021 enregistrant une diminution de MRU : 2 627 009

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent comme suit :

LIBELLES	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Logiciels	9 760 851	8 940 918	819 933
Constructions	81 506 984	51 836 221	26 670 763
Installations complexes spécialisées	35 549 451	35 525 051	24 400
Matériel d'exploitation	10 332 173	9 712 345	619 828
Matériel de transport	1 475 521	1 475 521	0
Matériel de bureau et informatique	2 636 707	2 009 732	626 975
Matériel et Mobilier de burea	1 995 939	1 341 749	654 191
TOTAL	143 257 625	110 841 536	32 416 089

Les immobilisations encours s'élèvent à MRU : **21 810 121** au 31 décembre contre **20 328 105** MRU au 31 décembre 2021.

Les mouvements intervenus sur les immobilisations en 2022 s'analysent comme suit :

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Solde au 31/12/2021	141 920 585	106 877 488	35 043 097
Additions de l'exercice	1 337 040		1 337 040
Régularisations			
Cession			
Amortissements		4 247 511	4 247 512
Reprises sur Amortissement		283 463	283 463
TOTAL	143 257 625	110 841 536	32 416 089

1.1 Les additions de l'exercice

Les additions de l'exercice de 2022 s'élèvent à MRU : **1 337 040**

Logiciel	
Constructions	1 284 840
Matériel d'exploitation	
Matériel de transport	
Matériel de bureau et informatique	
Autres immobilisations incorporelles	52 200
	1 337 040

1.2 Amortissements de l'exercice

Les amortissements de l'exercice 2022 s'élèvent à MRU : 4 247 511 et se détaillent comme suit :

Logiciels	716 704
Constructions	3 217 695
Matériel d'exploitation	64 766
Matériel de transport	
Matériel de bureau et informatique	139 632
Autres immobilisations corporelles	108 715
TOTAL	4 247 511

NOTE 2 : Clients et comptes rattachés

Le poste Clients et comptes rattachés accuse au 31 décembre 2022 un solde débiteur de MRU 32 886 929 contre un solde débiteur de MRU 27 428 301 au 31 décembre 2021 soit une diminution de MRU : 5 458 628 soit 16.59%

Il existe déjà une provision de 228 986 MRU.

NOTE 3: Personnel

Le compte Personnel est débiteur de MRU 4 491 447 au 31 décembre 2022 contre un solde débiteur de 3 260 698 MRU au 31 décembre 2021 soit un accroissement de 1 230 749 MRU soit 37.7%.

NOTE 4 : Etat et Autres collectivités publiques

Le poste Etat et autres collectivités publiques s'élèvent au 31 décembre 2022 à un solde débiteur de MRU 1 993 022 contre un solde débiteur au 31 décembre 2021 de MRU 1 993 022..

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
ETAT	1 993 022	1 993 022
TOTAL	1 993 022	1 993 022

Ce solde n'a pas bougé depuis 2021.

NOTE 5 Débiteurs divers

Ce présente un solde débiteur de MRU 2 249 276 au 31 décembre 2022 contre un solde de MRU 2 286 265 au 31 décembre 2021.

NOTE 6 Disponibilités

Les disponibilités se présentent comme suit au 31 décembre 2022 : 38 416 618 MRU contre 11 714 594 MRU au 31 décembre 2021.

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Banques	5 608 681	11 696 666
Trésor public	32 807 937	7 937
Caisses	201 291	403 049
TOTAL	38 617 909	12 107 652

6.1 Banques

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
ORA BANK	30 286	
TRESOR	32 807 937	
BPM	593	
BIM	23 117	
SGM	63 730	
BMI	5 039 046	
Chinguetti bank	1 761	
BNM	448 415	
GBM	1 733	
TOTAL	38 416 618	

6.2 Le solde des caisses au 31/12/2022 s'élève à 201 291 MRU.

B/ LES COMPTES DU PASSIF

7.1 La Situation nette

La situation nette s'élève au 31/12/2022 à 28 641 885 MRU contre 29 555 675 MRU en 2021 soit une baisse de 913 790 MRU.

Cette situation s'analyse comme suit :

LIBELLES	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	34 597 571	34 597 571
Report à nouveau	-21 422 435	-21 422 435
Résultats antérieurs	16 380 539	27 372 265
Résultats de l'exercice	-913 790	-10 991 726
TOTAL SITUATION NETTE	28 641 885	29 555 675

La subvention d'équipement présente un solde créditeur de MRU 49 877 885 contre un solde de MRU 19 688 091 au 31 décembre 2021 soit une augmentation de MRU 30 189 794

7.2 Emprunt à long et moyen terme

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes	986 646	986 646
TOTAL	986 646	986 646

NOTE 8 : DETTES A COURT TERME

Les dettes à court terme :

Les dettes à court terme sont MRU 61 716 198 en 2022 contre MRU 55 774 327 en 2021.

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs	13 950 327	13 780 327
Clients créditeurs	881 342	883 342
Personnel	989 259	1 121 694
ETAT	45 365 456	37 663 296
CNSS	432 813	2 218 676
Créditeurs divers	97000	97000
TOTAL	61 716 198	55 774 327

8.1 Comptes Fournisseurs

Ce compte enregistre un solde de MRU **13 950 327** en 2022 contre MRU **13 780 327** en 2021 soit une augmentation de MRU 170 000.

8.2 Clients créditeurs

Ce compte accuse un solde de MRU **881 342** en 2022 contre **883 342** MRU en 2021 soit une diminution de **2000** MRU.

8.3 Personnel et comptes rattachés

Ce compte présente un solde créditeur de MRU 989 259 relatif aux droits de Personnel au 31 /12/ 2022.

8.4 Etat et organismes sociaux

Ce compte dégage un solde créditeur de MRU **45 798 269** en 2022 contre **39 881 972** MRU en 2021 soit une augmentation de **MRU5 916 297**.

NOTE 9 : LES CHARGES

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Achats d'approvisionnement non stockés	3 773 646	4 981 251
Achats de sous-traitance	7 165 700	6 093 560
Charges externes liées à l'investissement	4 412 116	4 674 948
Charges externes liées à l'activité	12 139 659	10 895 429
Charges et pertes diverses	2 372 020	3 663 614
Frais de personnel	39 929 958	37 363 738
Impôts et taxes	1 253 515	991 375
Dotation aux amortissements	4 326 351	4 953 837
TOTAL DES CHARGES	75 372 965	73 617 752

9.1 Les achats d'approvisionnement non stockés

Les achats d'exploitation au 31/12/2022 sont de MRU 3 773 646 contre 4 981 251 MRU en 2021 soit une diminution de MRU 1 207 605 représentant 24.4%.

9.2 Les achats de sous-traitance

Le solde de ce compte est de 7 165 700 MRU en 2022 contre 6 093 560 MRU en 2021 soit une augmentation de 17.5% équivalent à 1 072 140 MRU.

9.3 Les charges externes liées à l'investissement

Les charges externes liées à l'investissement au 31/12/2022 sont de 4 412 116 MRU contre 4 674 948 en 2021, soit une diminution de 5.6%, représentant une valeur de 262 832MRU.

9.4 Les charges externes liées à l'activité

Elles dégagent un solde de 12 139 659 MRU en 2022 contre 10 895 429 MRU en 2021, soit une augmentation de 1 244 230 MRU représentant 11.4%.

9.5 Les charges et pertes diverses

Leur solde est de 2 372 020 MRU en 2022 .En 2021 leur solde était de MRU 3 663 614.

9.6 Les frais de Personnel

Les frais de personnel sont de MRU 39 929 958 en 2022 contre 37 363 738 MRU en 2021. Ils ont connu une augmentation de 2 566 220 MRU soit 6.8%.

9.7 Les impôts et taxes

Le solde s'élève à 1 253 878 en 2022 contre 991 375 MRU en 2021. Cette variation est dû à des pénalités fiscales en 2022.

9.8 Les dotations aux amortissements et provisions

Elles font ressortir un solde de 4 326 351 MRU en 2022 contre 4 953 837 MRU en 2021,

Note 10 ; Les Produits

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021
Prestations de service	48 152 605	40 466 311
Autres activités annexes	20 138 541	19 532 061
Produit divers	7 325 301	780
Reprise amortissements et provisions	362 302	4 825 218
TOTAL	75 978 749	64 824 370

Le volet Prestation représente 63.37% du total des produits. Le compte de produits intitulé « Prestations » a augmenté de 18.9% en 2022 par rapport à 2021.

**Note de réponse sur les observations des Commissaires
Aux Comptes**

N° رقم

Nouakchott, le انواكشوط في

المدير العام Le Directeur Général

Note sur les observations des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Par rapport aux observations citées, j'attire votre attention que nous avons hérités une situation très difficile que nous essayons de corriger depuis notre nomination. (Voir rapport d'activité joint)

Pour les observations des commissaires aux comptes voici notre réponse :

- Prêts à long et moyen terme

Cette rubrique présente un solde débiteur de 4 202 539 MRU contre 6 237 724 MRU en 2021 soit une baisse de **2 035 185 MRU** en 2022.

Il est à noter que depuis le 1^{er} juin 2022, date de ma nomination, la direction générale n'a jamais accordé de prêt à long ou moyen terme.

- Avance sur Emoluments du PCA

Cette rubrique présente un montant de **57 082 MRU** qui est rééchelonné sur plusieurs mensualités.

En effet le solde actuel au 30 septembre 2023 se chiffre à : **12 082 MRU**.

- Par rapport au fichier immobilisation

C'est une situation qui date depuis 2017, bien que ce ne soit pas ma gestion, on prendra les mesures nécessaires pour l'éclaircir avant la prochaine réunion du Conseil d'administration.

- Pour le Compte Clients

C'est aussi une situation que nous avons hérité et qui date depuis 2019.

Actuellement comme indiqué dans le rapport d'activité plusieurs mesures sont prises pour assainir la situation dont notamment un système informatisé de gestion commerciale, un Audit organisationnel est en cours d'élaboration.

Sidi Ali Sidi boubacar



N°..... رقم

Nouakchott, le انواكشوط في

Rapport d'Activité et Etat d'Exécution du Plan d'Action
2023 au 30 Août.

1. Introduction

Depuis sa création en 1997 sous forme de Société d'Economie Mixte, le MPN s'est vu confier la mission relative à la fourniture du poisson en quantité et en qualité pour le marché local et l'extérieur.

. Le changement de son statut en Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) en 2014 n'a pas modifié sa mission de base mais son domaine a été agrandi, sa superficie devient 200 ha dont 100 ha sont viables,

Il connaît une grande activité quotidienne avec environ 10 000 personnes (pêcheurs, mareyeurs, acheteurs) et 1 200 pirogues et une quantité moyenne annuelle de poisson débarquée estimée à : 40 000 tonnes et un nombre de 1 200 mareyeurs.

Cet Etablissement a pour mission d'accompagner, la promotion et le développement de la pêche artisanale à travers :

- la création des conditions de sécurité pour le débarquement
- avoir des infrastructures de congélation, de stockages et de fabrique de glaces pour le poisson.
- favoriser des conditions d'hygiène et de salubrité pour le poisson.

2. Le présent rapport a pour objet de vous informer sur les activités du Marché au poisson (MPN) durant la période du 1^{er} avril au 30 Août 2023.

a. Situation du personnel

Le personnel du Marché est de : 166 employés repartis conformément au tableau 1 joint avec une masse salariale mensuelle de : **3 231.173** (trois millions deux cent trente un mille cent soixante treize ouguiya).

Il est à noter qu'un départ volontaire a été proposé pour les employés de la main d'œuvre occasionnel conformément aux recommandations de l'inspection du travail.

33 employés ont demandé le départ volontaire dont 24 ont déjà reçus leurs droits et quitté l'entreprise avec satisfaction pour un montant total de : trois millions quatre cent soixante deux mille quatre cent soixante douze MRU (3.462.472) MRU. (tableau 2 joint).

Il est à noter que ces montants sont pris en charge sur les recettes propres du MPN.

b. Situation Financière

Les recettes mensuelles moyenne au niveau du Marché totalisent un montant de **3.235.283** (trois millions deux cent trente cinq mille deux cent quatre vingt trois ouguiya).

Les recettes moyennes mensuelles provenant de la SMCP (janvier –Août 2023) s'élèvent à : un million huit cent onze mille deux cent quatre vingt dix ouguiya : 1.811.290 MRU

Les arriérés au titre des contrats de location qui sont en cours en plus des usiniers, propriétaires des fabriques de glaces s'élèvent à : dix sept millions neuf mille sept cent dix neuf **(17.009.719) MRU** tableau 3

Les arriérés au titre des contrats de location **résiliés** s'élèvent à : **14.000.000 MRU**

c. Situation Fiscale

A notre prise de travail le 1^{er} juin 2022 :

- L'IMF précompté n'a jamais été payé
- L'ITS est payé jusqu'au 31/12/2020
- La TVA n'a jamais été payée.

L'IMF, la TA (taxe d'apprentissage) et l'ITS regroupent des arriérés au titre des années précédentes **(2003 à nos jours)** de : **9.600.000 MRU**.

d. Situation actuelle au 31 Août 2023.

- Les impayés de la CNAM ont été réglés en partie : trois million sept cent soixante quatre mille six cent soixante dix sept : **(3 764 677) MRU**.
Un reliquat de un million quatre cent mille : **(1.400.000) MRU** a fait l'objet d'un protocole entre nous et la CNAM. (Protocole Joint)
- Les impayés de la CNSS ont été réglés jusqu'au 3^{ème} trimestre du 2023 soit un montant de 3 095 382 MRU (trois millions quatre vingt quinze mille trois cent quatre vingt deux ouguiya).

e. Situation fiscale

La situation fiscale au 30 Août 2023 présente un solde de : **8.304 058.600 MRU**.

Situation jointe. Tableau 4

Nous avons adressé une correspondance au Directeur Général des Impôts pour demander une solution (lettre jointe) et les négociations sont en cours.

3 Activité réalisées au (31/08/2023)

3.1 Les Actions programmées sur les propres recettes du MPN.

N°	Désignation	Prévisions	Exécutions au 31/08/2023	Pourcentage
1	Entretien du réseau d'assainissement existant (évacuation des eaux usées et enlèvement de la boue des fosses et regards au niveau du MPN)	2 150 000 MRU	1 140 230 MRU	53%

2	Entretien et réparation des locaux du MPN (travaux de peinture et traitement des fissures du bâtiment central, bureaux d'administrations, TVD ainsi que la mise aux normes des caniveaux, fosses, regards, des hangars des imragens, hangars des ventes en détails et hangars d'élaboration des poissons et ceux conformément aux recommandations de l'ONISPA dans leur rapport de la mise à la norme sanitaire	2 400 000 MRU	1 321 358 MRU	55%
3	Collecte et évacuation des ordures vers les sites autorisés (Marché signé)	6 500 000 MRU	4 009 924 MRU	62%
4	Entretien parc bureautique et informatique	200 000 MRU	87 318 MRU	44%
5	Fournitures de Bureaux (Carnets de recouvrement, papiers, badges autres fournitures de bureaux)	900 000 MRU	1 025 039 MRU	103%
6	Achats Autres matériels et fournitures (acquisition et installation des projecteurs pour la sécurité du domaine du MPN, cadenas pour le recouvrement, pneus, batteries, pompes eau, etc.)	600 000 MRU	228 017 MRU	38%
7	Formations du personnel administratif, financier, commercial et personnel d'Hygiène	500 000 MRU	67 775 MRU	14%
8	Construction de 2 bureaux pour les caissiers des deux ponts bascule ; Acquisition et installation de 5 portes coulissantes avec 5 barrières pour les portes d'accès et les portes de sortie du MPN	800 000 MRU	0	0%
9	Acquisition de 2 ponts bascules pour le coté Sud du MPN	2 800 000 MRU	0	0%
10	Frais d'assistance Sage 100c compta,			

	gestion commerciale, gestion paie, développement applications informatiques et l'informatisation du système	600.000 MRU	571 992 MRU	95%
11	Acquisition de 200 tenues de travail complet et 200 chaussures de sécurité	400 000 MRU	0	0%
12	Etudes : Assistance pour le suivi de la STEP, Préparation des DAO, audit organisationnel ainsi que le suivi des contentieux et renseignements sur les clandestins	2 600 000 MRU	851 375 MRU	32%
13	Achat d'un véhicule de service pour la Présidente du CA et un véhicule léger pour le DG	2 100 000 MRU	1 071 728 MRU	51%

3.2 . Les Actions programmées sur le (PROPEP)

N°	Désignation	Prévisions	Exécutions au 31/08/2023	Pourcentage
1	Travaux de construction d'une halle pour le pélagique et deux fabriques de glace coté sud du MPN (Contrat en cours) Les travaux sont en cours rapport de suivi disponible	49 492 827 MRU dont 8 492 827 MRU sur le budget de l'état 2023 BCI	24.075.679 MRU	48%

3.3 Les actions programmées pour l'année 2023 sur Financement FADES

N°	Désignation	Prévision	Exécution au 31/03/2023	Pourcentage
1	Travaux de Construction d'une halle au poisson pour le céphalopode et deux fabriques de glace coté nord du MPN (approuvé par bailleur depuis le 28/08/2023)	51 044 622 MRU	0	0%

3.4. Les actions programmées sur Financement Budget Etat (BCI)

N°	Désignation	Prévision	Exécution au 31/03/2023	Pourcentage
1	Réhabilitation et mise aux normes des locaux du MPN (Le Marché vient d'être signé)	20 000.000 MRU	0	0%
2	Complément du marché relatif à la construction d'une halle (PROPEP) Le montant n'a pas été décaissé par le Trésor en 2022	8 492 827 MRU	0	0%
3	Cofinancement du siège de l'administration Le Marché a été attribué .	13 507 173 MRU	0	0%
4	Suivi et contrôle des Marchés On n'a recruté un consultant spécialisé.	3 000 000 MRU	700 000 MRU	23%

Sidi Ali Sidi Boubacar

Tableau 1

Marché au poisson de Nouakchott
Département Administratif et Financier
Sce Personnel



Situation du Personnel au 01/09/2023

	Personnel Permanent	Main d'Œuvre Occasionnelle	Prestataires de service
Nombre	62	53	51
Nombre Total	166		

Tableau 2

MARCHE AU POISSON DE NOUAKCHOTT

Departement Administratif et Financier

Service Personnel



List Main d'Œuvre Occasionnel (Penfichier du départ)

Objet : Décompte Personnel MO au Départ volontaire
programmé par la MPN

N°	Nom et Prénom	Montant
1	Mohamed O/Mini Enté	152 680
2	Biranté Fodié Camara	152 680
3	Moisse Adama Salem Sall	152 680
4	Saleck O/ Brahim	152 680
5	Abdoul sidi M'haimid	159 976
6	Abdallahi / Radhy /Mhamadou	152 004
7	Bah O/Weddou S'Neiba	171 561
8	Mohamed Salem O/Lamana Eyahah	168 395
9	Sid Ahmed Mohamed Cheikh Ahmed	126 019
10	El Hassene M'Bareck Ebeidy	158 329
11	Sid Ahmed M'Haimid Mahmoud	168 972
12	El Moustapha / Mohamed Yahia /Essid	164 486
13	M'bareck /Yahy/Maham	12 077
14	Salem Vall Brahim M'bareck	12 077
15	Isselmou mohamed Touha	12 077
16	Abdy / Bilal / Bloul	183 835
17	Bakary Ousmane Cissé	162 078
18	Soulemane Mohamed Camara	162 078
19	Bacary khadialy Cissé	162 078
20	Mohamed /Mahmoud / Bilal	162 078
21	Yaaghoub /Boubeckrine	188 823
22	El Moustaphe O Menane S'Neiba	168 731
23	Diadié Bakary Cissé	180 461
24	Cheikhou Moussa Traoré	175 618
	total	3 462 472

MARCHE AU POISSON DE NOUAKCHOTT

Departement Administratif et Financier

Service Personnel



List Main d'Œuvre Occasionnel (Restants)

**Objet : Décompte Personnel MO au Départ volontaire
programmé par la MPN**

N°	Nom et Prénom	Montant
1	Amar Taleb O/El Hassen	183 113
2	Fodié Bakary Camara	175 618
3	Boubou Simbara Diallo	175 618
4	Nema O/Sidi /Mahmoud	166 812
5	Oumar Anthioura Coulibaly	175 618
6	Ohmane Alioune Sy	176 823
7	Boubeckrine O/ Brouk	131 723
8	Abderrahmane / Mohamed / Ekoueriya	37 849
9	Sabar /Abydella	193 922
		1 417 094

SITUATION D'ENCAISSEMENT ET DE DECAISSEMENT DU PROPEP 2022

I PROPEP 2022

- Montant initial au titre du PROPEP 2022	41 000 000 MRU
- Montant déjà encaissé	33 000 000 MRU
- Reliquat non encaissé	8 000 000 MRU

II Montant destiné au Marché qui sera réalisé sur le PROPEP 2022 49 492 827 MRU

a) Exécution du montant destiné à ce marché au 31/08/2023 répartie ainsi qu'il suit :

- Total des montants virés à l'entreprise EBF	24 075 679 MRU
- Total des montants virés au bureau de Suivi	600 000 MRU

Total Général : 24 675 697 MRU

Soit un taux d'exécution de : 49.85%



Marché Aux Poisson de Nouakchott
Département Administratif et Financier
Service de Recouvrement



Nktt Le : 31/08/2023

Situation des Arriérés des installations Au 31/08/2023

Terrains	6 421 324
Usines	6 105 000
Fabriques glace	1 438 000
Kiosques	876 402
Dépôts	595 175
Boutiques	231 975
Baies	198 923
Bureaux Mareyeurs	246 109
Stations Services	781 500
Ateliers	83 361
Forges	31 950
TG	17 009 719

Le Chef service de Recouvrement



Ex	N° Rôle	N°Art	Impôt	Droit simple	Pénalités	MAJ	FRAIS	Total dû	Date	N° quittance	Principal	Pénalités	MAJ	FRAIS	Montant	Date	N° décision	Principal	Pénalités	Total dégrèvement	Montant		
2022	1294	75	TVA	0,0	2 000,0	200,0	66,0	2 266,0										0,0	0,0	0,0	2 266,0		
TOTAL :				28 152 685,4	3 929 257,8	2 988 237,4	986 123,3	36 056 303,9	22 180 280,5						2 781 940,7	1 971 360,7	762 663,4	27 696 245,3	56 000,0		0,0	56 000,0	8 304 058,6

TOTAL EMISSION :	36 056 303,900 MRU	360 563 039,000 MRO
TOTAL RECOUVREMENT :	27 696 245,300 MRU	276 962 453,000 MRO
DEGREVEMENT PRINCIPAL :	56 000,000 MRU	560 000,000 MRO
DEGREVEMENT MAJ & FRAIS	0,000 MRU	0,000 MRO
RESTE A RECOUVRER :	8 304 058,600 MRU	83 040 586,000 MRO

Nouakchott, le 30/08/2023

Le Chef de Service de l'action en recouvrement



Tableau 4

PROTOCOLE D'ACCORD

Fixant les modalités de paiement des arriérés de cotisations de l'assurance maladie du personnel permanent du Marché aux Poissons de Nouakchott (MPN).

Entre :

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie, représentée par son Directeur Général, **Debbe SIDI ZEINE**, ci-après dénommée « **CNAM** » ;

D'une part,

Et :

Marché aux Poissons de Nouakchott, représentée par son Directeur Général, **SIDI ALI SIDI BOUBACAR** ci-après dénommée « **MPN** » ;

D'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article premier : OBJET

L'objectif du présent protocole est de définir les modalités de remboursement des arriérés de paiement dus par le **Marché aux Poissons de Nouakchott** à la **CNAM**.

Article 2 : ARRIERES DE PAIEMENT

Marché aux Poissons de Nouakchott, en tant qu'employeur, reconnaît devoir à la **CNAM** des arriérés de paiement correspondant aux cotisations à l'assurance maladie concernant le reliquat du protocole d'Accord du 23/04/2020, et le premier trimestre de l'année 2022 soit un montant global de **1 419 226 MRU**.

La situation de ces arriérés de paiement est établie par les services du **Marché aux Poissons de Nouakchott**.

Article 3 : MODALITES DE REMBOURSEMENT

- Versement immédiat de **419 226 MRU**.
- Paiement de 08 trimestrialités de **125 000 MRU** à compter du **30/06/2023**.

Le non respect de cet engagement rendra exigible la totalité des arriérés non encore remboursé, et donnera à la **CNAM** le droit de réclamer le montant total de sa créance.

Article 4 : Paiement des cotisations

Marché aux Poissons de Nouakchott s'engage à procéder au paiement des cotisations Trimestriellement conformément aux délais ainsi qu'aux modalités réglementaires.

Article 5: LOIS APPLICABLES

Le présent protocole sera régi par les lois et règlements en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

Article 6: DU REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les contractants s'accordent que tous les différends et contestations résultant de l'application du présent contrat, y compris ceux visant son interprétation et sa validité, seront tranchés définitivement par voie amiable ; à défaut d'accord, les parties conviennent à s'en remettre à la juridiction compétente.

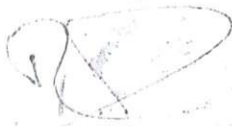
Article 7: ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole d'accord prend effet à partir de la date de sa signature.

Fait à Nouakchott, le... 25 AVR 2023

Pour la CNAM
Le Directeur Général
Debbe SIDI ZEINE

Pour le Marché aux Poissons de Nouakchott (MPN)
Le Directeur Général
Sidi Ali SIDI Boubacar



PROTOCOLE D'ACCORD N° 23/DRC/2022

Entre :

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) BP 224 Nouakchott, représentée par son Directeur Général, Monsieur **Sidi Ethmane MOHAMED EL MAMOUNE**,

D'une part ;

Et :

L'Employeur **MARCHE AU POISSON (E : 4970)** représenté par son Directeur Général, Monsieur **Sidi Ali SIDI BOUBACAR**, tél : 22 39 55 23

D'autre part ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Employeur **MARCHE AU POISSON (E : 4970)** reconnaît devoir à la CNSS la somme de **1.789.878 MRU** représentant le reliquat des cotisations de sécurité sociale et majorations de retard dues relatives à la période du 01/01/2021 au 30/06/2022.

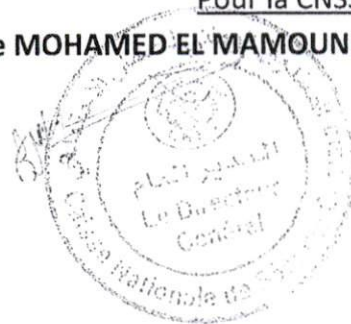
Article 2 : L'Employeur **MARCHE AU POISSON (E : 4970)** a déjà versé à la CNSS la somme de **772.000 MRU**, par chèque certifié de la BMI N°4085968 ci-joint, de la dette principale représentant 43%. Le reliquat de **1.017.878 MRU** sera régularisé en sept (7) mensualités de **145.411 MRU** et ce à partir du mois de septembre 2022 au 31/03/2023. Dès la signature du présent protocole, les deux (2) échéances de septembre et octobre seront payées immédiatement.

Article 3 : Tout manquement à l'une des clauses du présent protocole d'accord ou tout retard de paiement des cotisations, entraîne, l'exigibilité immédiate du reliquat de la dette.

Fait à Nouakchott, le 03/11/2022

Pour le MARCHE AU POISSON
Sidi Ali SIDI BOUBACAR

Pour la CNSS
Sidi Ethmane MOHAMED EL MAMOUNE



000029

24 MAI 2023

بانواكشوط في

المدير العام

A Monsieur le Directeur Général
des Impôts

Objet : dégrèvement

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons accusé réception de la situation fiscale de la Direction des Entités Publiques/Service de l'action en recouvrement de votre Direction Générale dont le montant des arriérés depuis 2018 à nos jours, s'élève à 8 304 058,6 MRU.

Pour nous permettre, compte tenu de la situation financière de notre Etablissement, d'être en règle vis-à-vis du Fisc, je vous saurai gré de bien vouloir nous accorder un dégrèvement sur ce montant.

Mes services restent à votre entière disposition pour trouver une solution définitive à ce problème.

Sidi Aly Sidi Boubacar



Pièces jointes :

- Décret de transformation du MPN
- Copie situation financière du MPN
- Copie situation fiscale

Direction Générale des Impôts
Arrivée le : 27/06/23
N° : 12167

Etat d'exécution des marchés du MPN

Etat d'exécution des marchés du Marché au Poisson de Nouakchott(MPN)

Nature du marché	Montant estimé MRU TTC	Date de publication de l'avis d'AO	Date d'ouverture des plis	Date d'attribution	Attributaire	Existence ou non d'un recours	Etat d'exécution	Observations
Construction d'une Halle au poisson coté nord N°007/MPN/CPMP- MPEM/2022	60 000 000 MRU TTC	29 Aout 2022	Ouverture en deux temps : - Ouvertures des offres techniques : 13/10/22 0 12H00 - Ouvertures des offres financières :	09/Fev/2023	EBF SARL		En attente de la signature du contrat	Le FADES a transmis son non objection pour la signature du contrat le 29 aout 2023.
Réhabilitation Des Bâtiments/Installations du Marché au Poisson de Nouakchott N° 004/MPN/CPMP- MPEM/2023	20 000 000 MRU TTC	21 Mars 2023	10 Avril 2023 à 12H00	18/Juillet/2023	EBF SARL		Le contrat signé par le MPN le 18/07/2023	Le contrat est resté en instance pour être approuvé
Construction siège administratif N°06/MPN/CPMP- MPEM/2023	50 000 000 MRU TTC	07/Juin/2023	27/Juin/2023 à 12H00	05/Sep/2023	Business leaders	oui	En attente de la signature du contrat	Ce marché a fait l'objet d'un recours introduit auprès de

								l'ARMP par l'un des soumissionnaires écartés, en l'occurrence, la société Business leaders. La CRD à déclarer le recours recevable et a décidé la suspension de la procédure dans un premier temps avant de décider par lettre numéro 079- 2023 en date du 28/Juin /2023 de son annulation et à Ordonner la reprise de l'évaluation. C'est suite à la réévaluation que le marché a été attribué à la société Business
--	--	--	--	--	--	--	--	--



								leaders. le 05/Sep/2023 pour un montant de 12 862 666 MRU TTC
--	--	--	--	--	--	--	--	---

- Travaux de construction des bâtiments administratifs du Marché au Poisson de Nouakchott, DAON/N°06/MPN/CPMP-MPEM/2023

Ce marché a subi un retard suite à la suspension de la procédure de passation du marché par l'autorité de régulation des Marchés publics (ARMP) le 28 Juin 2023 (voir Lettre N° 079-2023 Jointe) qui a reçu deux lettres de recours par **BUSINESS LEADERS** et **EBF**.

Après examen des dossiers, l'ARMP a annulé la décision d'attribution provisoire et à ordonné la reprise de l'évaluation des offres (voir lettre N°095-2023 Jointe) en date du 23 Août 2023.





سلطة تنظيم الصفقات العمومية
Autorité de Régulation des
Marchés Publics

Nouakchott, le: 28 JUIN 2023 انواكشوط، في

Numéro 079-2023 رقم
A.R.M.P/Président س.ت.ص.ع

Le Directeur Général

المدير العام

A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

Objet : Suspension de la procédure de passation d'un marché et transmission des documents y afférents

Je vous informe que la Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP dit recevable en la forme le recours introduit, en date du 27 juillet 2023, par BUSINESS LEADERS contre la décision d'attribution provisoire, par votre CPMP, du marché relatif aux « travaux de construction des bâtiments administratifs du Marché au Poisson de Nouakchott », objet du DAON/N°06/ MPN/CPMP-MPEM/2023.

En conséquence, la CRD décide de suspendre la procédure de passation du marché en question jusqu'au prononcé de sa décision définitive, en vertu des articles 40, 41 et 55 de la loi n°2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics, de l'article 128 du décret n°2022-083 portant application de la loi n° 2021-024 ci-dessus-citée et des articles 18,19, 20, 24 et 25 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

A ce titre, je vous demande de nous transmettre, au plus tard le mardi 1^{er} août 2023 avant 17 heures, les documents et informations ci-après :

- L'avis d'appel d'offres ;
- Le PV d'ouverture des plis ;
- Le Dossier d'Appel d'Offres ;
- Les offres techniques et financières ;
- Le rapport d'évaluation ;
- Les PV de la CNCMP (le cas échéant) ;
- Vos éléments de réponse par rapport aux lettres de recours jointes.

PJ : Lettre recours de BUSINESS LEADERS

EL IDE Diarra, p.i.





سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

Nouakchott, le: 07 AOUT 2023 نواكشوط، في

Numéro 080.2023 رقم
A.R.M.P./Président ن.ت.ص.ع

Le Directeur Général

المدير العام

A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

Objet : Eléments de réponse

Je vous informe que la Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP dit recevable en la forme le recours introduit, en date du 28 juillet 2023, par EBF contre la décision d'attribution provisoire, par votre CPMP, du marché relatif aux « travaux de construction des bâtiments administratifs du Marché au Poisson de Nouakchott », objet du DAON/N°06/ MPN/CPMP-MPEM/2023.

A ce titre, je vous demande de nous faire parvenir vos éléments de réponse par rapport à la lettre de recours jointe, au plus tard le mercredi 2 août 2023 avant 17 heures.

PJ : EBF

EL IDE Diarra, p.i.



العبد العبد



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

سلطة تنظيم الصفقات العمومية
Autorité de Régulation des
Marchés Publics

Nouakchott, le: 23 AOUT 2023 في انواكشوط،

Numéro 095 7023
A.R.M.P/Président س.ت.ص.ع

Le Directeur Général

المدير العام

À

Monsieur le Président de la CPMP du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

Objet : Annulation de décision

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP a procédé, dans sa réunion du jeudi 17/08/2023, à l'examen au fond des recours introduits respectivement par BUSINESS LEADERS et par EBF SARL contre la décision d'attribution provisoire, par votre CPMP, du marché relatif aux « travaux de construction des bâtiments administratifs du Maché au Poisson », objet du DAON N°06/MPN/CPMP-MPEM/2023.

La CRD,

Considérant qu'il résulte de l'article 37 de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics que « l'évaluation des offres se fait sur la base de critères techniques, économiques et financiers, mentionnés dans le Dossier d'Appel d'Offres » ;

Considérant que les requérants ont été écartés par la CPMP sur le fondement qu'ils ne satisfont pas à l'exigence de deux marchés similaires ;

Considérant que pour justifier sa décision d'écarter les deux requérants, la CPMP a invoqué le point 8 de l'Avis d'Appel d'Offres qui dispose que le candidat doit « avoir réalisé deux marchés similaires durant les cinq dernières années (de même nature, volume, et montant) » et que « toute expérience doit être justifiée par les pages de garde et de signature des contrats sous peine de rejet » ;

Considérant, toutefois que la similarité est précisée, sans mention du montant, par la clause 3.2.a de la SECTION III du DAO (Critères de qualifications) qui stipule que : « le soumissionnaire doit avoir exécuté 2 marchés au cours des 5 dernières années, exécutés de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés en nature, volume et complexité » ;

Considérant que la clause 6.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres précise que « les indications du RPAO priment sur celles de l'Avis d'Appel d'Offres » ;

Considérant que les données de la SECTION III du DAO (Critères de qualifications) constituent des indications particulières qui doivent, en conséquence, primer, au même titre que les indications du RPAO, sur celles de l'Avis d'Appel d'Offres ;

Qu'ainsi, la similarité est constituée, dans le cas d'espèce, par la nature, le volume et la complexité et non pas par le montant ;

Considérant, par ailleurs, qu'il n'est fait mention dans le DAO d'aucun montant donné ou d'indication précise sur le montant estimatif du marché lequel n'a pas fait l'objet de publication portée à la connaissance de la CRD à l'occasion de l'instruction des présents recours ;

Considérant, en outre, que les travaux objet du marché ne se caractérisent pas, après expertise externe, par une nature, un volume ou une complexité d'un caractère exceptionnel ;

Considérant, après examen et avis d'expertise externe, que les requérants satisfont à l'exigence de la similarité telle que requise dans le cas d'espèce ;

Considérant, en conséquence de ce qui précède, que les requérants ont été écartés à tort par la CPMP ;

- dit fondés les recours ;
- annule la décision d'attribution provisoire et ordonne la reprise de l'évaluation des offres, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAON et aux conclusions et analyses qui seront développés dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site www.arnp.mr.

Ampliation :

- BUSINESS LEADERS,
- EBF SARL

EL IDE Diarra, p.i.

